

LES RISQUES MAJEURS

à **Bethoncourt** et sur le territoire de l'Agglomération



Apprenons les
BONS RÉFLEXES !



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Édito

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) regroupe **72 communes depuis le 1^{er} Janvier 2017** sur un territoire d'environ **450 km²**. Cela représente **142 000 habitants** qui travaillent, habitent et profitent de tout ce que le territoire peut leur offrir.

Chaque citoyen a droit à **l'information sur les risques majeurs** auxquels il est exposé sur son territoire ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui le concernent (Articles L125-2, L563-3 et R125-9 à 14 du Code de l'environnement et le décret 90-918 du 11 octobre 1990 modifié), Pays de Montbéliard Agglomération a élaboré ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** à l'échelle intercommunale.

Ce document réglementaire est prévu par le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé par la Préfecture du Doubs.

Son objectif est d'informer des différents risques majeurs présents sur l'ensemble du territoire du Pays de Montbéliard et de sensibiliser aux mesures de prévention et sauvegarde pour s'en protéger.

Disponible en mairie et éventuellement sur les sites internet de chaque commune, il est destiné aux maires, aux préfets, aux notaires, et aux habitants.

SOMMAIRE

Qu'est-ce-qu'un risque majeur ?

1. Les risques naturels

- Le risque inondation 5
- Le risque sismique 9
- Le risque mouvement de terrain 10

2. Les risques technologiques

- Le risque industriel et transport de matières dangereuses 15
- Le risque rupture du barrage du Châtelot 18

3. Les risques diffus

- Les aléas météorologiques..... 21
- Le risque canicule..... 22
- Le risque radiologique 24
- Les risques sanitaires 25
- Le risque d'intoxication au monoxyde de carbone 26
- Le risque radon 27

L'alerte 28

Les numéros d'urgence 29

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

L'ALÉA

Phénomène naturel ou d'origine humaine, susceptible de porter atteinte à l'Homme, aux biens, ou encore à l'environnement.

Exemple : les inondations, les séismes, les tempêtes... (aléas naturels) ou encore les accidents industriels, les ruptures de barrages... (aléas technologiques).

L'ENJEU

Élément susceptible de subir des dégâts du fait de la survenue d'un aléa.

Exemple : des personnes, des biens ou encore l'environnement.

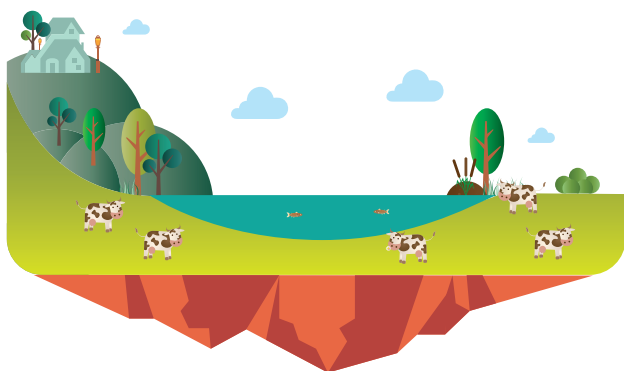
LE RISQUE

Croisement entre un aléa et un enjeu.

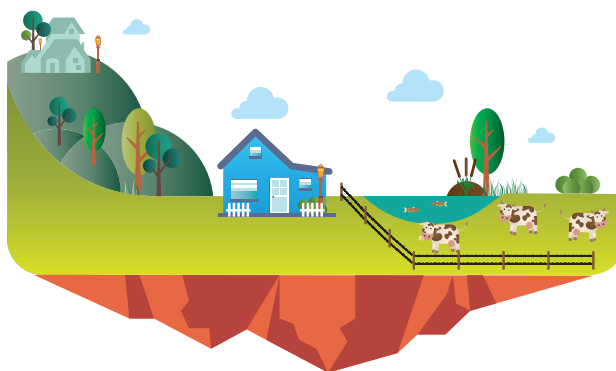
Exemple : une inondation (Aléa) pouvant affecter un quartier (Enjeu).

LE RISQUE MAJEUR

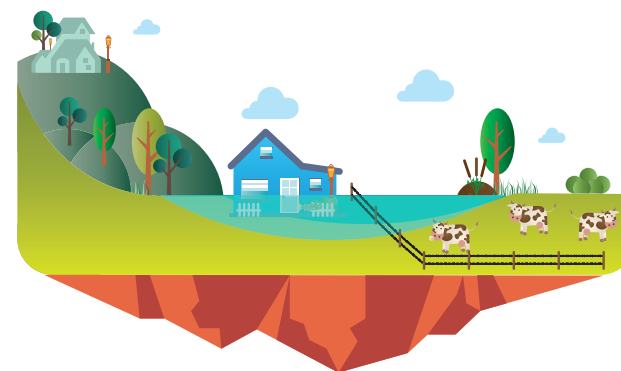
Évènement rare et de forte intensité causant de nombreux dégâts du fait de l'importance des enjeux.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



LE RISQUE INONDATION

Le risque inondation constitue le principal risque naturel sur le territoire du Pays de Montbéliard. L'agglomération est située à la confluence du Doubs et de l'Allan auxquels s'ajoutent les cours d'eau tels que la Savoureuse ou le Gland.

En cas de fortes pluies, les débits de ces cours d'eau s'ajoutent les uns aux autres et sont responsables de crues récurrentes dans de nombreuses communes de Pays de Montbéliard agglomération.

38 communes sur les 72 sont concernées par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Principales mesures prises

► Atlas des zones inondables.

Il s'agit de plans sur lesquels figure l'ensemble des connaissances sur les zones inondables.

► Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Ce sont des documents réglementaires prescrits et élaborés par l'Etat. L'objectif est de maîtriser l'urbanisme en contrôlant le développement en zones inondables. Ainsi ces documents peuvent prescrire ou recommander des dispositions constructives voire interdire la construction dans les zones les plus exposées.

Il en existe 6 pour le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération :

- Le PPRI de la Feschotte (date d'approbation prolongé au 26 juin 2017)
- Le PPRI du Doubs amont approuvé par arrêté préfectoral le 1^{er} juin 2016
- Le PPRI du Doubs et de l'Allan approuvé par arrêté préfectoral le 27 mai 2005.
- Le PPRI du Doubs central approuvé par arrêté préfectoral le 28 mars 2008
- Le PPRI de la Savoureuse approuvé par arrêté préfectoral le 08 octobre 2004.
- Le PPRI du Gland prorogé le 16 décembre 2015

► Document d'urbanisme.

Chaque commune concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation prend en compte les prescriptions du PPRI dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

► Aménagements d'ouvrage de protection.

Depuis 1976, Pays de Montbéliard Agglomération possède la compétence de lutte contre les crues. Dans ce cadre, des ouvrages destinés à réduire le risque inondation sont réalisés et entretenus. On a des bassins écrêteurs de crues de l'Allan et de la Savoureuse, les bassins de Dampierre-les-Bois et aménagements du lit de la Feschotte à Badevel et Fesches-le-Châtel. Des protections locales sur Arbouans, Bart, Courcelles-lès-Montbéliard, Nommay, Sainte-Suzanne, Sochaux, Vieux-Charmont et Voujeaucourt.

► Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il définit, sous l'autorité du maire l'organisation prévue pour organiser l'alerte, l'information, le soutien et la protection de la population de la commune concernée.

Historique des inondations

- **Crues de Janvier 1910** : observées sur tout le territoire français.
- **Crue de Février 1990** : de très forte intensité, en particulier dans le Pays de Montbéliard. Elle est due à la concomitance d'une pluviométrie importante et de la fonte du manteau neigeux.
- **Crue de 2006** : causée par la fonte des neiges.



Travaux de reméandrement de la Feschotte à Fesches-le-Châtel.
Crédit photo : PMA



Bassins de rétention de l'Allan à Brognard
Crédit photo : PMA - Claude Nardin



LE RISQUE INONDATION (suite)

▸ Surveillance de la montée des cours d'eau à travers l'annonce des crues.

Le service d'annonce des crues permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux grâce à des stations de mesures :

- Courcelles-les-Montbéliard pour l'Allan
- Belfort et Giromagny pour la Savoureuse
- Voujeaucourt et Besançon pour le Doubs

En cas de danger, le service inondation alerte les différents maires de l'évolution de la crue afin qu'ils informent la population et prennent les mesures de protection adaptées.

RIVIÈRES	Allan	Savoreuse		Doubs	
STATIONS	Courcelles les Montbéliard	Belfort	Giromagny	Voujeaucourt	Besançon
Vigilance jaune	2,30 m	0,75 m	0,75 m	3,60 m	4,20 m
Vigilance orange	3,50 m	1,50 m	1,50 m	5,20 m	6,80 m
Vigilance rouge	4,20 m	1,90 m	1,90 m	5,90 m	7,50 m

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Avant

- ✓ Mettre les biens au sec et notamment les produits toxiques.
- ✓ Obturer les entrées d'eau.
- ✓ Amarrer les cuves et tonneaux.
- ✓ Mettre les véhicules à l'abri.
- ✓ Faire une réserve d'eau potable.

Pendant

- ✓ Fermer les portes, les fenêtres et les aérations.
- ✓ Couper l'électricité et le gaz.
- ✓ N'évacuer que sous les ordres des autorités.
- ✓ Ne pas utiliser les téléphones mobiles, sauf urgence médicale.
- ✓ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

Après

- ✓ Aérer et désinfecter les pièces.
- ✓ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- ✓ Chauffer les locaux dès que possible.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Montez à pied dans les étages.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Écoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

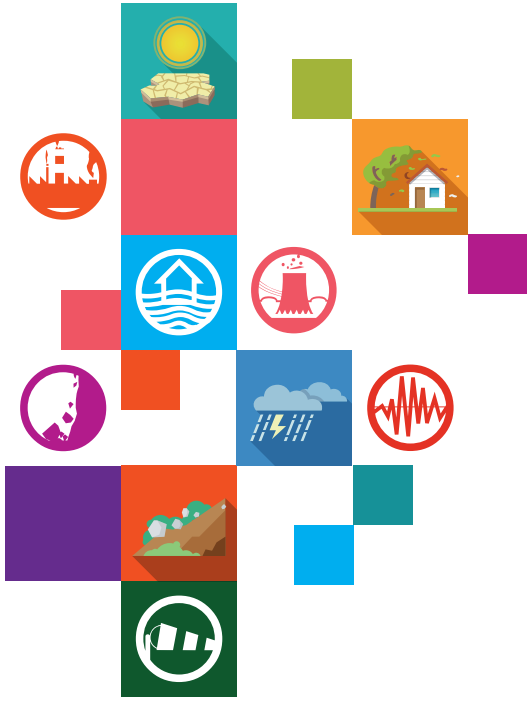


Ne prenez pas votre véhicule.

Carte de l'aléa inondation sur le territoire du Pays de Montbéliard

Source :
PPRI Doubs Central
PPRI du Doubs et de l'Allan
PPRI de la Savoureuse
Etude des aléas du Doubs-Amont





**VOTRE COMMUNE N'EST PAS
CONCERNÉE PAR CET ALÉA**





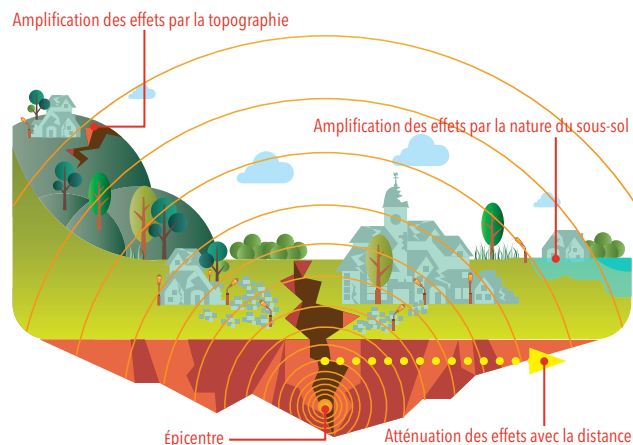
LE RISQUE SISMIQUE

Le Doubs a une activité sismique moyenne et régulière du fait de sa situation dans une zone directement en contact avec la chaîne alpine en fin de formation.

Le territoire de l'agglomération est compris dans une **zone de sismicité entre 3 et 4**, c'est-à-dire correspondant à un **aléa modéré à moyen**.

Principales mesures de prévention

- ▶ Surveillance de l'activité sismique par 3 stations sismologiques dans le Doubs.
- ▶ Réglementation en matière de construction parasismique.



Crédit illustration : PMA

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Avant

- ✓ Repérer les points de coupure de gaz, d'électricité et d'eau.
- ✓ Prévoir une radio et des piles derechange.

Pendant

A l'intérieur

- ✓ S'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur.
- ✓ S'éloigner des fenêtres.

A l'extérieur

- ✓ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- ✓ Ne pas rester sous des fils électriques.

En voiture

- ✓ S'arrêter et attendre la fin des secousses pour descendre.

Après

- ✓ Sortir rapidement du bâtiment sans prendre les ascenseurs car il peut y avoir d'autres secousses : les répliques.
- ✓ Couper si possible l'eau, le gaz, et l'électricité.
- ✓ En cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et les fenêtres.
- ✓ Ne pas produire de flamme.
- ✓ Ecouter la radio.
- ✓ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.



Abritez-vous près d'un mur ou sous un meuble solide.



Coupez le gaz et l'électricité.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

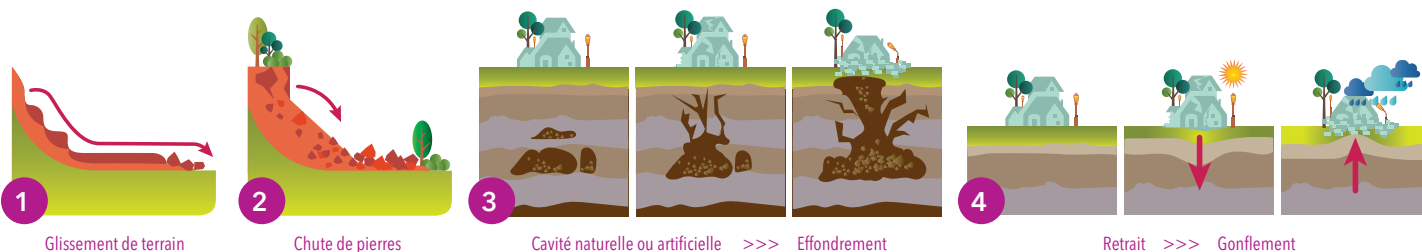


LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Plusieurs catégories existent dont quatre susceptibles de se manifester sur le territoire de l'agglomération :

- 1. Les glissements de terrains** qui correspondent à un déplacement de terrains meubles ou rocheux.
- 2. Les chutes de pierres et de blocs ainsi que les éboulements.** Ils sont liés à l'évolution des falaises pentues desquelles se détachent des éléments rocheux.
- 3. Les effondrements.** Ils sont dus à des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) qui peuvent entraîner l'effondrement du toit de la cavité.
- 4. Retraits et gonflements d'argiles.** Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) susceptibles d'entraîner des fissures sur les bâtiments.



Crédit illustrations : PMA

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Avant

- ✓ En cas de craquement inhabituel, évacuer le bâtiment.
- ✓ Signaler à la mairie l'apparition de fissures ou d'un affaissement de sol.

Pendant

- ✓ S'éloigner le plus vite possible de la zone dangereuse.
- ✓ Ne pas revenir sur ses pas.
- ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ✓ Ecouter la radio.
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.

Après

- ✓ Couper si possible l'eau, le gaz, et l'électricité.
- ✓ En cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et les fenêtres.
- ✓ Evaluer les dégâts et informer les autorités.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.



Coupez le gaz et l'électricité.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



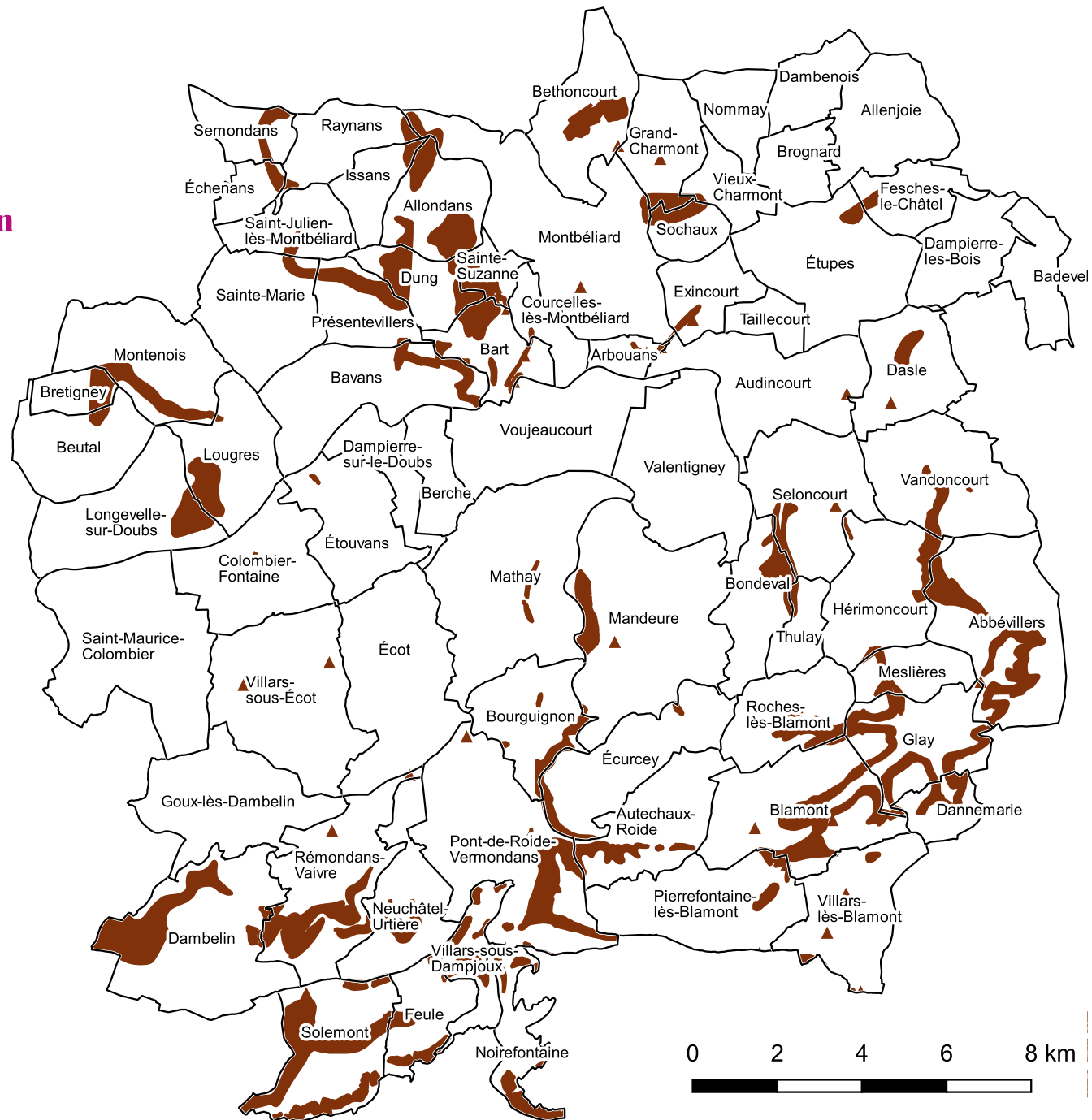
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Carte de l'aléa mouvement de terrain sur le territoire du Pays de Montbéliard

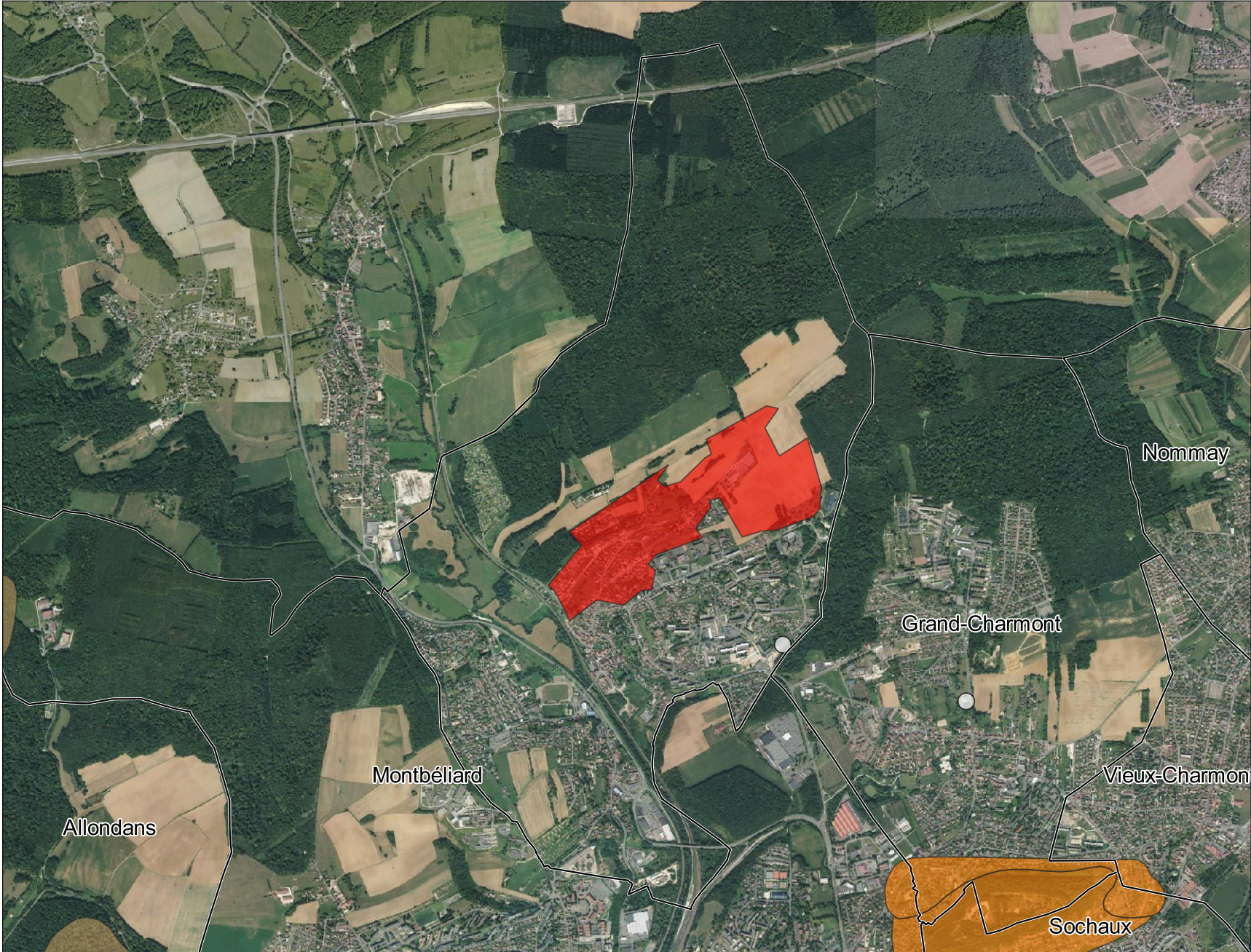
Source :
Bureau de Recherches Géologiques et Minières.



Carte de l'aléa mouvement de terrain - Bethoncourt

Mouvements de terrain

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa moyen à faible
- Pour information

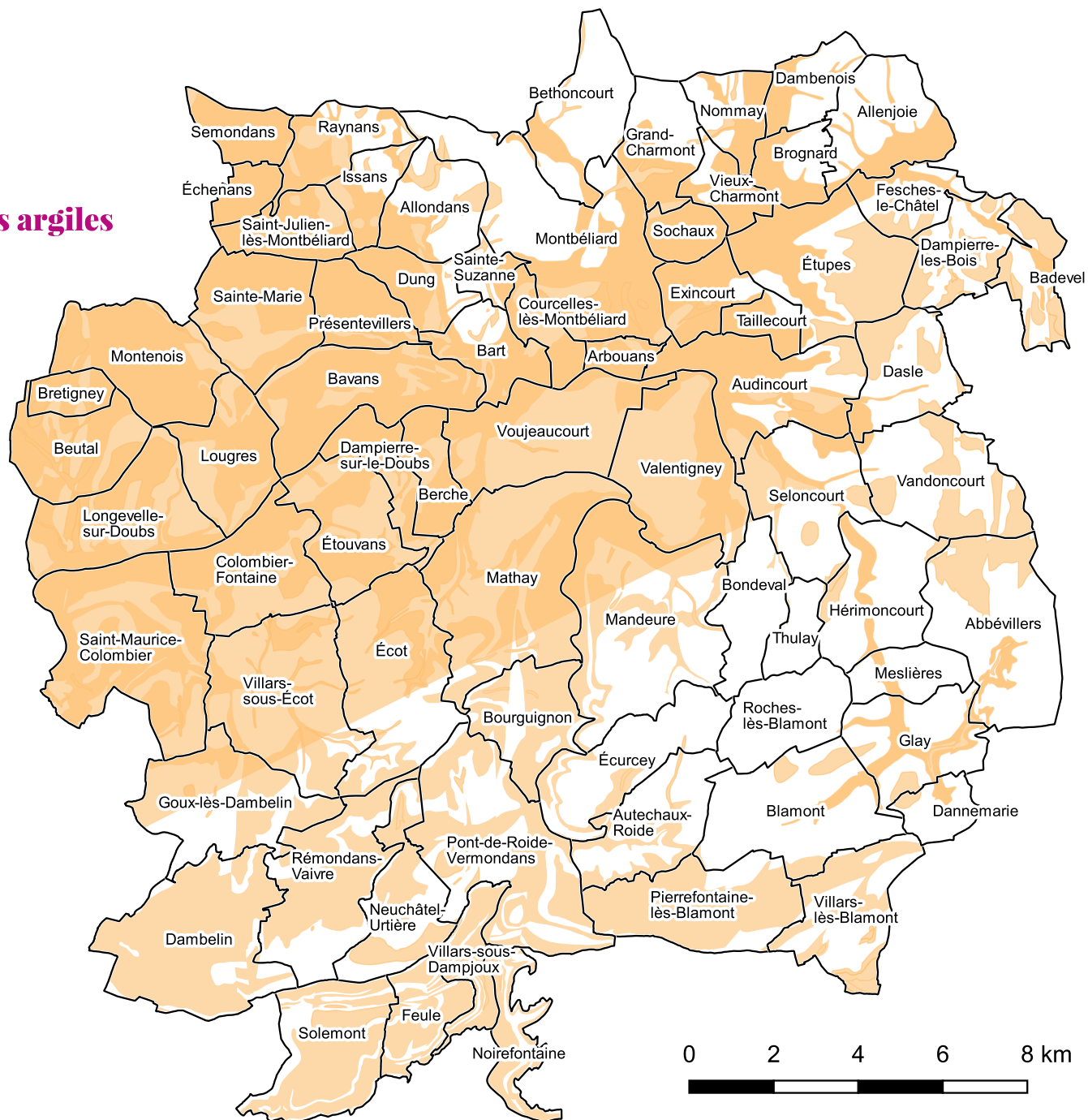


0 0.5 1 1.5 2 km



Carte de l'aléa retrait gonflement des argiles sur le territoire du Pays de Montbéliard

Source :
Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

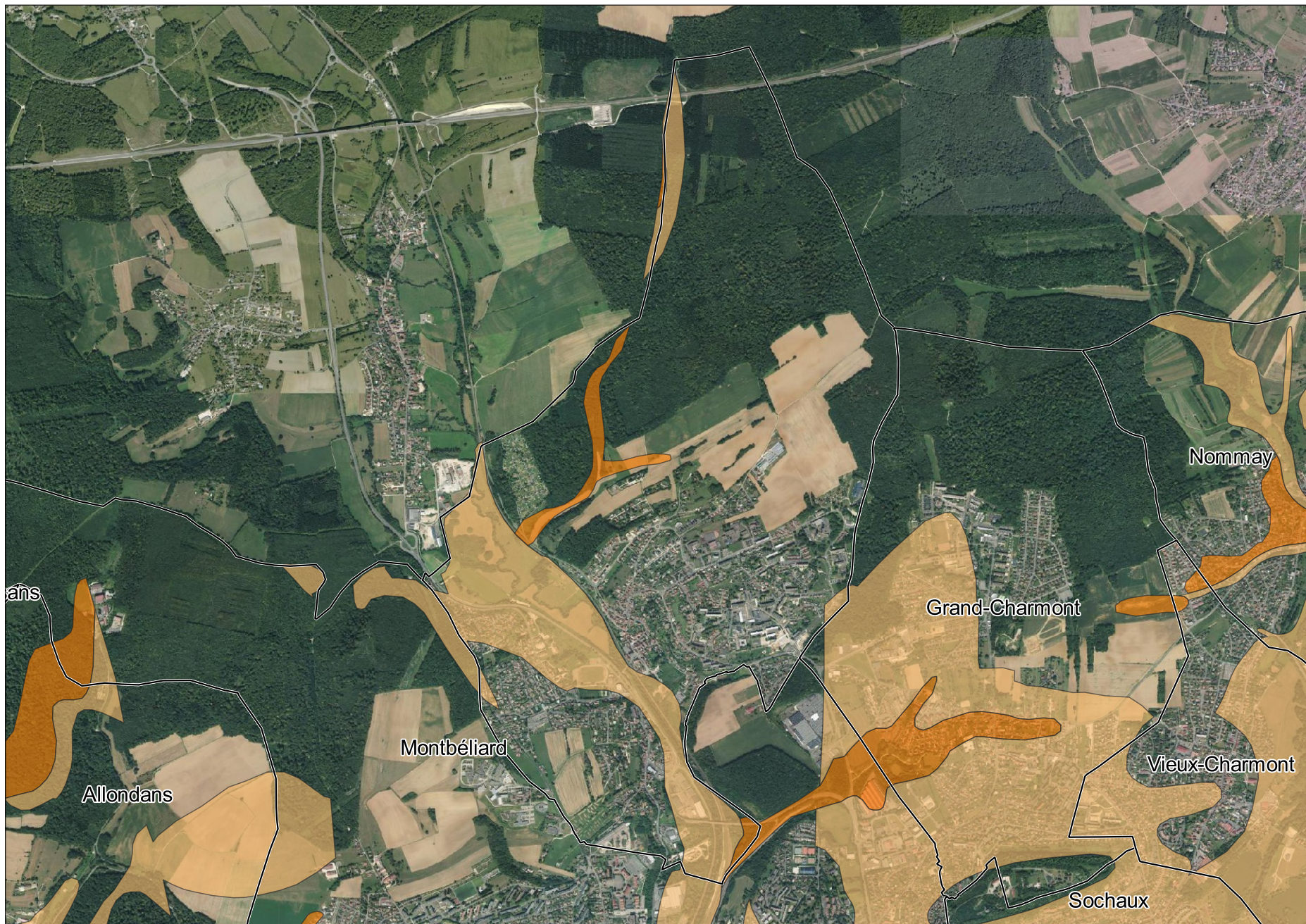


Carte de l'aléa retrait gonflement des argiles - Bethoncourt

Aléa Argiles

Faible

Moyen



0 0.5 1 1.5 2 km



LE RISQUE INDUSTRIEL ET TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Pays de Montbéliard Agglomération compte un nombre très important d'entreprises.

Ces établissements utilisent ou fabriquent des produits chimiques dangereux, stockent des réserves de gaz, d'hydrocarbures... De plus, l'ensemble de ces activités crée une circulation importante de matières dangereuses sur les axes routiers principaux, ferroviaires ou encore les canalisations.

Au cours du transport de matières dangereuses, un déversement accidentel est donc possible.

Ce risque se manifeste par une **explosion**, un **incendie** ou le **rejet de produit chimique ou radioactif** dans l'environnement. Le risque associé dépend des **conditions météorologiques** (vents, température...) et de la **proximité d'enjeux importants** (milieu naturels, autres usagers...).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident :

- ✓ Donner l'alerte aux secours (18).

Si vous entendez le signal d'alerte :

- ✓ Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- ✓ Fermer portes et fenêtres et s'en éloigner.
- ✓ Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- ✓ Ecouter la radio.
- ✓ Couper le gaz et l'électricité.
- ✓ Ne provoquer ni flamme, ni étincelle, ne pas fumer.
- ✓ N'évacuer que sur ordre des autorités.
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

Après

- ✓ Aérer les locaux.
- ✓ Ne pas consommer les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.
- ✓ Vous pouvez consommer l'eau du robinet, sauf si des informations contraires sont données par les pouvoirs publics.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Mettez-vous à l'abri et évitez les déplacements.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



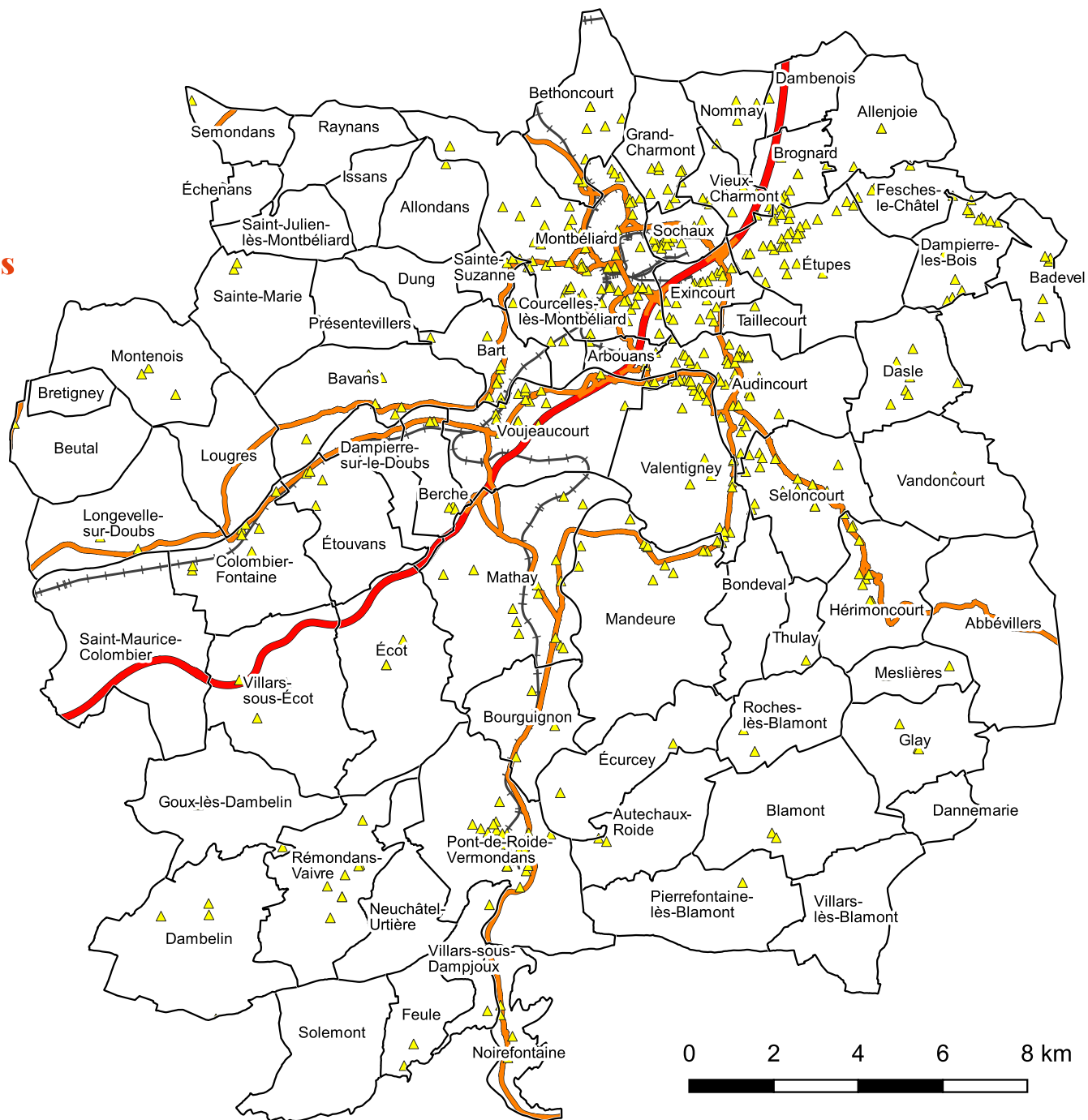
Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme.

 Pour plus d'informations : www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-transport-de-matieres-dangereuses
ou www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias#/
ou www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-industriel





Carte du risque industriel et transport de matières dangereuses sur le territoire du Pays de Montbéliard

Source :

Base de données des installations classées
Ministère de la Transition Ecologique et Sanitaire.



Carte du risque industriel et transport de matières dangereuses - Bethoncourt

-  Autoroute
-  Départementale
-  Voies ferrées
-  Installations Classées (ICPE)



0 0.5 1 1.5 2 km



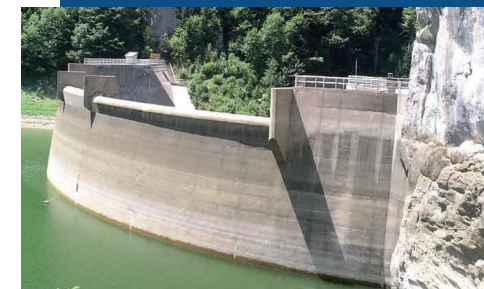


LE RISQUE DE RUPTURE DU BARRAGE DU CHÂTELOT DANS LE PAYS DE MONTBÉLIARD



Construit dans les années 1950, le barrage du Châtelot est situé sur la commune de la Chaux de Fonds en Suisse à une centaine de kilomètres du Pays de Montbéliard. Il est le plus conséquent des trois ouvrages franco-suisse dans le Doubs avec une hauteur de 68,50 mètres et un volume de retenue de 20 millions de m³.

En cas de rupture, **22 communes seraient concernées par l'onde de submersion comprise entre 0 et 8 mètres de haut** : Audincourt, Arbouans, Bart, Bavans, Berche, Bourguignon, Colombier-Fontaine, Courcelles-lès-Montbéliard, Dampierre-sur-le-Doubs, Etouvans, Exincourt, Lougres, Longeville-sur-Doubs, Mandeuve, Mathay, Noirefontaine, Pont-de-Roide, Saint-Maurice-Colombier, Taillecourt, Valentigney, Villars-sur-Dampjoux et Voujeaucourt.



Barrage du Châtelot côté Suisse - Évacuateurs de crues du mur.
Crédit photo : Gerd Müller

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Avant

- ✓ Connaître le signal d'alarme.
- ✓ Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

Pendant

- ✓ Gagner immédiatement les hauteurs environnantes dès l'alerte.
- ✓ Ne pas prendre l'ascenseur.
- ✓ Ne pas revenir sur ses pas.
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.

Après

- ✓ Attendre les consignes de sécurité ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.
- ✓ Aérer et désinfecter les pièces.
- ✓ Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- ✓ Chauffer dès que possible.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Informez-vous.



Gagnez immédiatement les hauteurs environnantes.



Écoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.

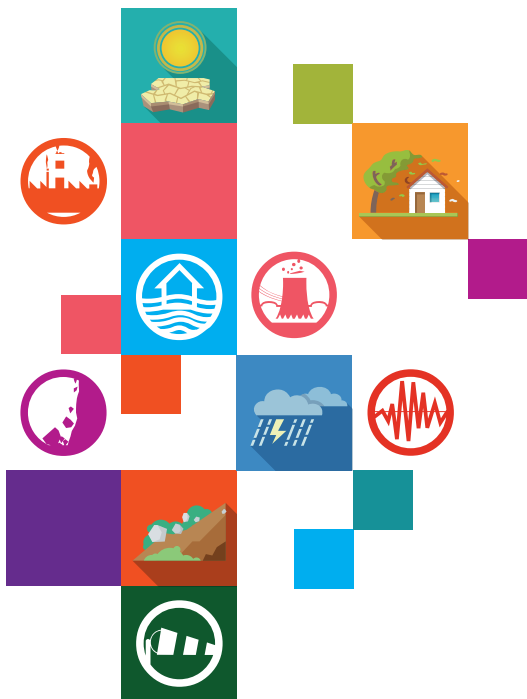


N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Carte de l'alea rupture du barrage du Châtelot sur le territoire du Pays de Montbéliard

Source :
Pays de Montbéliard Agglomération
Direction des Services à la Population
et Cadre de Vie.





**VOTRE COMMUNE N'EST PAS
CONCERNÉE PAR CET ALÉA**





LES ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES



Le Doubs à Lougres
Crédit photo : PMA - Maeva Schamberger



Débordement du Rupt, route principale de Bart
Crédit photo : PMA - Service GÉMAP1

Les chutes de neige, le verglas, les vents violents, les pluies intenses ou encore les orages et la canicule sont autant d'aléas météorologiques susceptibles de toucher l'agglomération.

Les risques météorologiques concernent **toutes les communes**. Ils peuvent influencer d'autres risques en les provoquant, ou en intensifiant leurs effets (feux de forêt, accidents de transports, coulées de boue, éboulements, pollution atmosphérique,...).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Neige, verglas, tempête

- ✓ Prévoir un éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- ✓ Limiter au maximum les déplacements et respecter les conditions de circulation et déviations mises en place.
- ✓ Prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée dans la voiture.
- ✓ Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- ✓ Ecouter la radio pour respecter les consignes.
- ✓ Se protéger des chutes et dégager la neige devant son domicile.
- ✓ N'intervenir en aucun cas sur les toitures.
- ✓ Ne jamais toucher les fils électriques et téléphoniques tombés au sol.

Grand froid

- ✓ Couvrir particulièrement les parties de son corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- ✓ Se couvrir le nez et la bouche avec un cache-nez pour respirer de l'air moins froid.
- ✓ Maintenir un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants. Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures.
- ✓ Éviter de sortir les bébés, même bien protégés.
- ✓ Chauffer son logement sans surchauffer et l'aérer une fois par jour.
- ✓ Faire vérifier les installations de chauffage.
- ✓ Si vous devez absolument utiliser votre véhicule : préparer des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé, une boisson chaude et de la nourriture.

 Pour plus d'informations : www.meteofrance.com

Récapitulatif des consignes de sécurité



Informez-vous.



Soyez vigilant.



Mettez-vous à l'abri et évitez les déplacements.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



LE RISQUE CANICULE



Base de loisirs du Pays de Montbéliard - Brognard
Crédit photo : PMA - Simon Daval

Le mot « canicule » désigne un épisode de température élevée de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Une forte chaleur devient **dangereuse pour la santé** dès qu'elle dure **plus de trois jours**. Les personnes **déjà fragilisées** (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont **particulièrement vulnérables**. Lors d'une canicule, elles risquent une **déshydratation**, **l'aggravation de leur maladie chronique** ou encore **un coup de chaleur**. Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Précautions à prendre

- ✓ S'exposer le moins possible au soleil et notamment pendant les heures les plus chaudes.
- ✓ Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé notamment pour les personnes âgées.
- ✓ Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (fermeture des fenêtres, volets...).
- ✓ Boire régulièrement même si vous n'avez pas soif et ne pas consommer d'alcool.
- ✓ Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sport, jardinage, bricolage...).
- ✓ Porter des vêtements légers (vêtements clairs, amples et non synthétiques).
- ✓ Stocker le nécessaire pour faire face aux fortes chaleurs (brumisateur d'eau, boissons fraîches, ventilateur...).
- ✓ Ne pas hésiter à consulter son médecin traitant ou appeler le SAMU (15) en cas de troubles (nausées, vertiges, fatigue...).
- ✓ Être attentif aux personnes vulnérables (personnes âgées, enfants...).

Récapitulatif des consignes de sécurité



Informez-vous en consultant les cartes de vigilance émises par Météo France.



Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.



Buvez environ 1,5L d'eau et ne consommez pas d'alcool.



Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.



Soyez attentif aux personnes vulnérables.

Les cartes de vigilance


Météo-France diffuse deux fois par jour une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge. Dès le niveau orange, suivez les conseils et adoptez les comportements préconisés.

Elles symbolisent 7 types d'événements identifiés par des pictogrammes associés à chaque département.

► Notre territoire est concerné par 6 de ces événements :

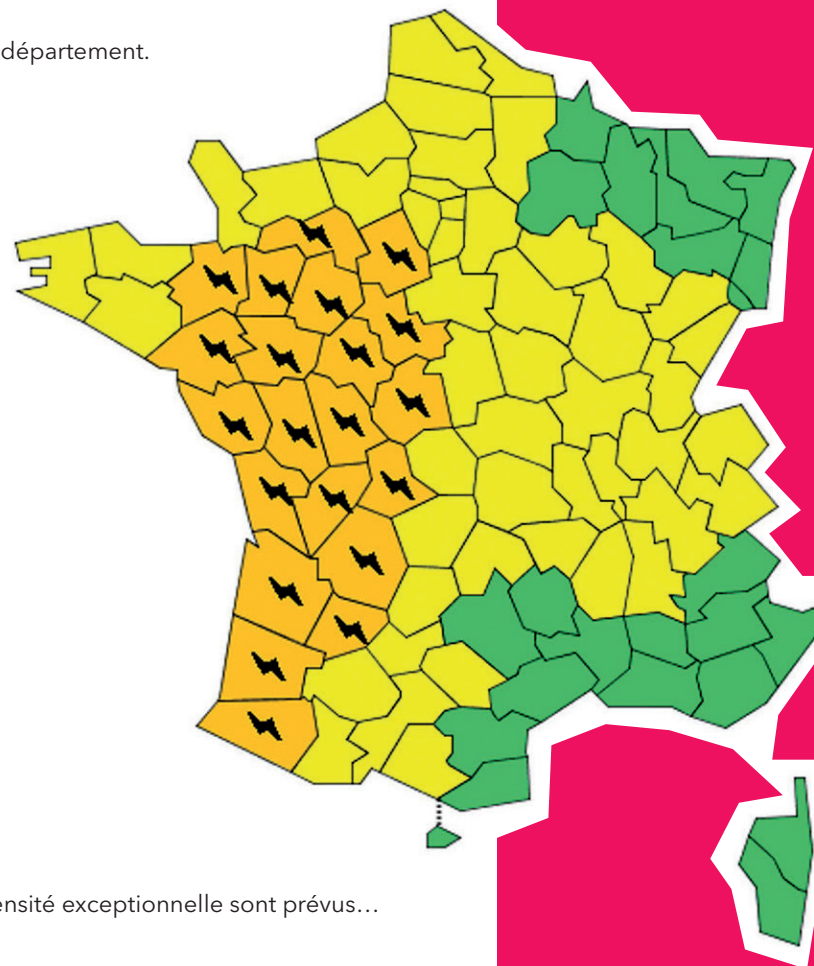
	Vent violent
	Orages
	Pluie inondation
	Canicule du 1 ^{er} juin au 30 septembre
	Grand froid du 1 ^{er} novembre au 31 mars
	Neige et/ou verglas

 **Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

 **Soyez très vigilant** : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus...

 **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

 **Pas de vigilance particulière**



Exemple de carte de vigilance

Ces cartes sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite.



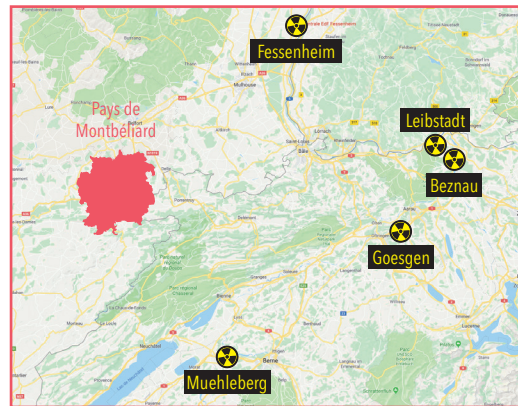
LE RISQUE NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE

Le risque nucléaire peut survenir après un accident nucléaire soit après une dégradation brutale ou progressive d'une installation nucléaire ou lors du transport d'un colis radioactif. Il conduit au rejet dans l'environnement de substances radioactives qui émettent des rayonnements ionisants susceptibles de porter atteinte à la population, la faune et la flore.

Cinq centrales nucléaires sont situées dans un rayon d'une centaine de kilomètres du Pays de Montbéliard. La plus proche, la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin), est située en bordure du Grand Canal d'Alsace, à 70 km au nord-est de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.



Centrale nucléaire de Fessenheim
Crédit photo : Florival fr



SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Pendant

Si vous entendez le signal d'alerte :

- ✓ Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- ✓ Fermer portes et fenêtres et s'en éloigner, arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- ✓ Ecouter la radio.
- ✓ Couper le gaz et l'électricité.
- ✓ Ne provoquer ni flamme, ni étincelle, ne pas fumer.
- ✓ N'évacuer que sur ordre des autorités.

Après

- ✓ Ne pas consommer les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.
- ✓ Vous pouvez consommer l'eau du robinet, sauf si des informations contraires sont données par les pouvoirs publics.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Mettez-vous à l'abri et évitez les déplacements.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme.

 Pour plus d'informations : www.cepn.asso.fr ou www.irsn.fr ou www.gouvernement.fr/risques/accident-nucleaire



LES RISQUES SANITAIRES



Se laver les mains pour éviter toute transmission de microbes
Crédit photo : PMA - Simon Daval

Les risques sanitaires regroupent les risques susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux (virus, bactérie...), de produits chimiques, ou de substances radioactives.

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus..

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Risque épidémiologique et pandémie grippale

Si vous entendez le signal d'alerte :

Si l'on est atteint :

- ✓ Se couvrir la bouche lors d'une toux et le nez lors d'un éternuement, se laver les mains.
- ✓ Se moucher et cracher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter dans une poubelle recouverte d'un couvercle.

Dans l'entourage des malades :

- ✓ Porter un masque contre les projections.
- ✓ Respecter les consignes qui sont communiquées.

En cas de grippe aviaire :

- ✓ Eviter tout contact avec les volailles vivantes ou mortes.
- ✓ Prévenir la mairie en présence d'un oiseau mort.

Incident sur le réseau d'eau potable

- ✓ Ne pas consommer l'eau du robinet même bouillie.
- ✓ Boire de l'eau embouteillée.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Couvrez-vous la bouche et le nez quand vous tousssez ou éternuez.



Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon.



Jetez vos mouchoirs usagés immédiatement après usage dans la poubelle.



Dès l'apparition de symptômes, consultez rapidement un médecin.



Ne consommez pas l'eau du robinet. Utilisez de l'eau embouteillée.



LE RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE



Faites contrôler chaque année votre installation de chauffage
Crédit photo : DR

Le monoxyde de carbone est gaz inodore et incolore qui provient d'une mauvaise combustion. Il est produit quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, fuel, charbon, essence...

Les appareils de chauffage mal entretenus constituent la principale cause. Chaque année, près de 5 000 personnes sont victimes d'intoxication à ce gaz.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, invisible, toxique et mortel.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Avant

- ✓ Faire contrôler chaque année son installation de chauffage et ramoner sa cheminée.
- ✓ Demander après tous travaux un certificat de conformité au professionnel qui les a réalisés.
- ✓ Dégager les voies d'aération de son logement, et bien aérer, même en hiver.

Pendant

- ✓ Aérer immédiatement les locaux.
- ✓ Arrêter les appareils à combustion.
- ✓ Couper le gaz si possible.
- ✓ Ne pas craquer d'allumette, ne pas allumer la lumière, ne pas téléphoner.
- ✓ Evacuer les locaux sans prendre l'ascenseur.
- ✓ Appeler les secours depuis l'extérieur.

Après

- ✓ Ne réintégrer les lieux qu'après avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Récapitulatif des consignes de sécurité



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15).



Evacuez les locaux.



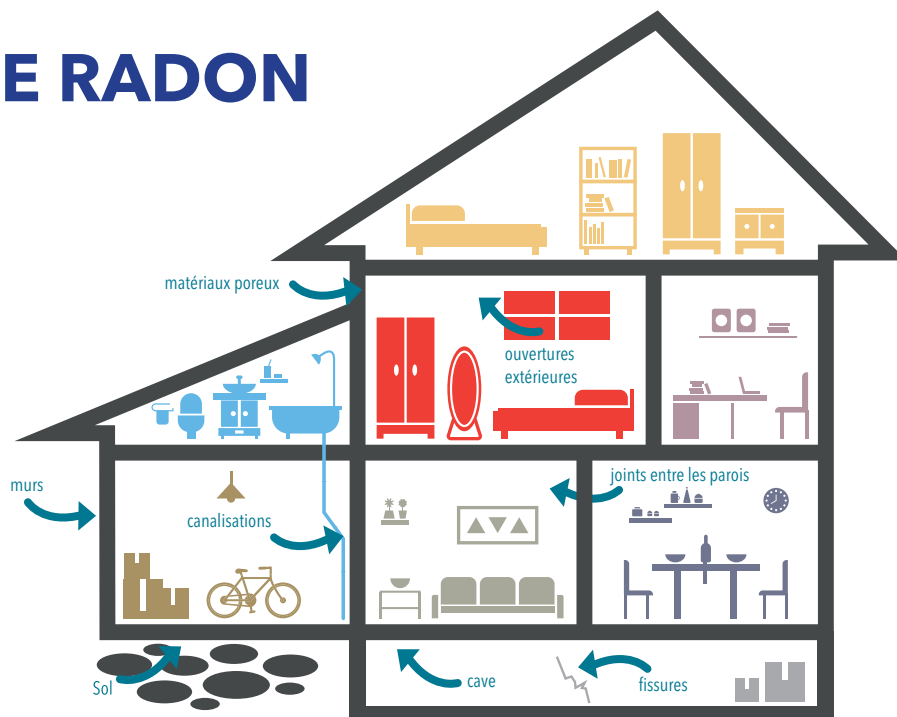
Ne réintégrez les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.



LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore d'origine naturelle. Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium de la croûte terrestre. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fissures et autres voies d'entrée au niveau du sous-sol.

Le radon est, après le tabagisme, la cause principale de cancer du poumon. C'est pourquoi Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), avec le soutien technique de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), s'est engagé dans un projet de sensibilisation et de surveillance depuis 2006.



Crédit illustration : PMA

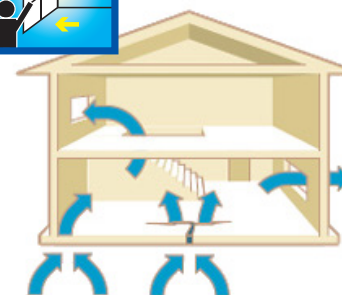
CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Comment réduire les concentrations en radon dans vos habitations

La réduction des concentrations en radon nécessite une combinaison appropriée d'actions telles que :

- Amélioration de la ventilation du bâtiment (simple aération, installation de grille d'entrée d'air...)
- Etanchement de l'interface sol-bâtiment (mise en place d'un vide sanitaire, d'un plancher ventilé...)
- Traitement des soubassements par ventilation ou mise en dépression (sol, sous-sol, cave).

Récapitulatif des consignes de sécurité



Aérez régulièrement les locaux en ouvrant les fenêtres.



Drainez le radon par une mise en dépression du sol sous-jacent du bâtiment.

L'ALERTE

Le signal d'alerte avertit la population de la survenue d'un danger.

Vous devez vous mettre à l'abri dans un local clos et écouter la radio (France Inter 90 FM, Radio France Bleu 94.6 ou 106.80 FM). Vous ne devez pas téléphoner, ni aller chercher vos enfants à l'école.

Début de l'alerte



En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes testées chaque premier mercredi à midi.

Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute espacées de 5 secondes.

Fin de l'alerte



Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte : un son continu sur 30 secondes.


CONSIGNES DE SÉCURITÉ *Apprenons les BONS RÉFLEXES !*

Les consignes générales de sécurité s'appliquent, dès l'alerte, quel que soit le risque sauf consignes contraires données par les autorités lors de l'événement.

En situation d'urgence, il convient également d'avoir quelques éléments indispensables :

► Le « pack sécurité » à préparer chez soi :

- ✓ Radio à piles
- ✓ Lampe de poche ou à dynamo
- ✓ Eau et nourriture non périssable
- ✓ Couvertures
- ✓ Vêtements
- ✓ Papiers personnels
- ✓ Médicaments et notamment traitement quotidien

 Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-en-toutes-circonstances
ou pour entendre le signal d'alerte: www.interieur.gouv.fr à la rubrique
« sécurité civile - gestion des risques - systèmes d'alerte ».

Récapitulatif des consignes de sécurité



Mettez-vous à l'abri et évitez les déplacements.



Coupez le gaz et l'électricité. N'allumez pas de flamme.



Écoutez la radio (France Inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme.



LES NUMÉROS D'URGENCE

18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident

17

POLICE NATIONALE OU GENDARMERIE

pour tout problème de sécurité ou d'ordre public

15

SAMU

pour toute urgence de santé

112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

Numéros utiles

- ▶ **Mairie**
03 81 96 62 32
- ▶ **Préfecture**
03 81 25 10 00
- ▶ **Alerte aux crues et météo**
03 81 25 10 33
- ▶ **Véolia eau**
0 810 000 777
- ▶ **GDF Gaz**
03 81 37 73 00
0 810 333
0 810 433 025

Pour en savoir plus

Contactez le **Service à la Population et Cadre de Vie de Pays de Montbéliard Agglomération** au **03 81 31 87 00**

Ou consultez le **portail interministériel de prévention des risques majeurs** :  www.gouvernement.fr/risques/



Pays de Montbéliard Agglomération
Service à la Population et Cadre de Vie

8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. 03 81 31 88 88